Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602335-20251215-2025062-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents	: 6
Votants	: 8

L'an deux mille vingt-cinq le 15décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU-

ABSENTS EXCUSES : Michèle BELLEGO pouvoir à Armelle LE FOURNIER – Christina CARBONNET SUEUR pouvoir à Marine BARDOU- Anne Du BOISBAUDRY

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2025_062 AUTORISATION D'ENGAGER LE QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES BUDGETS 2026 PRINCIPAL ET MOUILLAGES

Rapporteur : François Le Cotillec

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente ainsi que les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses d'investissement, cette faculté doit préalablement être autorisée par l'organe délibérant. Cette autorisation est accordée dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans l'attente du vote du budget 2026, il est donc proposé d'ouvrir dès le 1er janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal et le budget annexe des mouillages, dans limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025 (hors restes à réaliser).

Ci-après le détail des budgets concernés :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602335-20251215-2025062-DE

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2025 hors RAR	Ouverture (25%)	Ouverture sollicitée
	2031	Frais d'études	35 260,00 €	8 815,00 €	8 815,00 €
20 - Immobilisations incorporelles			**35 260,00 €**	**8 815,00 €**	**8 815,00 €**
	2041582	Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations SDEM	106 397,41 €	26 599,35 €	26 599,35 €
	20422	Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations SDEM	43 444,50 €	10 861,13 €	10 861,13 €
204 - Subventions d'équipement versées			**149 841,91 €**	**37 460,48 €**	**37 460,48 €**
	2111	Terrains nus	34 500,00 €	8 625,00 €	8 625,00 €
	2128	Autres agencements et aménagements	8 480,00 €	2 120,00 €	2 120,00 €
	21351	Install générales .. Des constructions - Bâtiments publics (Fuites, réparations urgentes...)	181 725,41 €	45 431,35 €	45 431,35 €
	2138	Autres constructions	32 228,00 €	8 057,00 €	8 057,00 €
	2152	Installations de voirie (signalétique et panneaux.)	8 174,00 €	2 043,50 €	2 043,50 €
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile PI entretien et renouvellement	15 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	13 437,02 €	3 359,26 €	3 359,26 €
	21578	Autre matériel technique	500,00 €	125,00 €	125,00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	30 831,56 €	7 707,89 €	7 707,89 €
	21828	Autres matériels de transport	39 899,60 €	9 974,90 €	9 974,90 €
	21838	Autre matériel informatique	26 610,00 €	6 652,50 €	6 652,50 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	6 819,65 €	1 704,91 €	1 704,91 €
21 - Immobilisations corporelles			**398 205,24 €**	**99 551,31 €**	**99 551,31 €**
	2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours) (aménagement rue des Presses)	572 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €
	2313	Constructions (en cours) SDEM	300 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours) SDEM	913 106,69 €	228 276,67 €	228 276,67 €
23 - Immobilisations en cours			**1 785 106,69 €**	**446 276,67 €**	**446 276,67 €**
	261	Titres de participation	500,00 €	125,00 €	125,00 €
26 - Participations et créances			**500,00 €**	**125,00 €**	**125,00 €**
	271	Titres immobilisés (droits de propriété) actes notariés en cours de rédaction	28 940,00 €	7 235,00 €	7 235,00 €
27 - Autres immobilisations			**28 940,00 €**	**7 235,00 €**	**7 235,00 €**
TOTAL			**2 397 853,84 €**	**599 463,46 €**	**599 463,46 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602335-20251215-2025062-DE

BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2025 hors RAR	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
	2181	Installations générales, agencements - Pontons, chaines, bouées	30 658,53 €	7 664,63 €	7 664,63 €
21 - Immobilisations corporelles			**30 658,53 €**	**7 664,63 €**	**7 664,63 €**
TOTAL			**30 658,53 €**	**7 664,63 €**	**7 664,63 €**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1 ;

Vu la délibération n° 2025_025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget principal (52700) de la commune

Vu la délibération n° 2025_031 portant adoption du budget primitif 2025 du budget annexe des mouillages (52702) ;

Vu la décision du Maire n° 2025-02 portant virement de crédits de chapitre à chapitre au budget principal de la commune (52700) ;

Vu la délibération n° 2025_060 portant adoption de la décision modificative n° 1/2025 du budget principal (52700) de la commune ;

Le conseil par un vote à l'unanimité :

Autorise le maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon les modalités sus exposées ;

Autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)